



MUTAME & PLUS

renforce la protection de ses adhérents face à la COVID-19

MUTAME & PLUS, mutuelle des personnels de la fonction publique territoriale, vient de verser une aide préventive de 25 euros à chacun de ses mutualistes pour faciliter l'achat de fournitures contre la COVID-19. Solidaire, la mutuelle a également décidé de préserver leur pouvoir d'achat, en maintenant ses tarifs pour la quatrième année consécutive. Explications.

Face à la seconde vague épidémique et suivant les recommandations des pouvoirs publics, MUTAME & PLUS, mutuelle des personnels de la fonction publique territoriale, lance une campagne en direction de ses adhérents, contre la COVID-19. Accompagner, prévenir, soutenir en sont les maîtres mots.

En effet, l'organisme mutualiste qui regroupe 45 000 bénéficiaires répartis dans 1500 collectivités en France, notamment en Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, et Centre-Val de Loire, vient d'attribuer une aide préventive de 25 euros à chacune des personnes protégées. La somme allouée, est destinée à faciliter l'achat de fournitures et d'équipements de prévention contre le virus.

ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL

Mutame protège votre budget santé

Pour la 4^e année consécutive, Mutame & Plus maintient ses tarifs !



Le geste en +

25€

versés pour chaque
membre de votre famille
couvert par Mutame pour
la Prévention Covid-19

Cet accompagnement vient de faire l'objet d'un virement bancaire à chacun des adhérents de MUTAME & PLUS, mais aussi aux personnes qui viendraient à rejoindre la mutuelle d'ici la fin de l'année 2020. Sans d'autres objectifs que de couvrir la protection de tous ses adhérents, MUTAME & PLUS a voulu par ce geste, renforcer la prévention-santé en direction des agents salariés et retraités des collectivités territoriales et des foyers mutualistes.

Regroupant des employés de communes, d'EPCI, de Départements et de Conseils régionaux, l'organisme mutualiste s'est aussi engagé à préserver leur pouvoir d'achat. En plus de l'aide à l'acquisition de matériels de protection contre le virus, MUTAME & PLUS a décidé de ne pas augmenter les tarifs des cotisations des contrats individuels Santé, ceci pour la quatrième année consécutive.

Enfin, la mutuelle met à disposition des collectivités employeuses, une campagne d'affichage à disposer sur les lieux de travail de manière à faire connaître cet accompagnement exceptionnel.

À propos de MUTAME & PLUS

Fondée en 1962, MUTAME & PLUS est une mutuelle qui assure la protection de la santé des personnels territoriaux employés par les communes, les EPCI, les Départements et les Conseils régionaux. Particulièrement présente en Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, et Centre-Val de Loire, elle protège 45 000 personnes réparties sur 1 500 collectivités. Son ambition est de proposer ses services aux agents territoriaux sur le territoire national. Régie par le code de la mutualité, elle est adhérente de la FNMF. Son siège social est installé à Saint-Lô dans la Manche.

Contact presse : Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com

MUTAME & PLUS

Siège social : CS 72208 / 4, rue Emile Enault - 50008 SAINT-LÔ Cedex

www.mutame-plus.fr

Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité - SIREN 780 915 898


MUTUALITÉ
MEMBRE DE LA FRANÇAISE